



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

# 140<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP

Doha (Qatar), 6 – 10 avril 2019



Commission permanente  
du développement durable,  
du financement et du commerce

C-II/140/M  
18 janvier 2019

## Le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables

***Mémoire explicatif présenté par les co-rapporteurs***

***M. J. Wilson (Australie), M. H. Iddrisu (Ghana) et Mme S. Raskovic Ivic (Serbie)***

Le commerce et l'investissement sont essentiels au bien-être des pays et de leurs peuples, ainsi qu'au maintien de relations de coopération pacifiques entre les pays. Relever les principaux défis mondiaux implique donc nécessairement de réfléchir à l'évolution des modèles, des règles et des mécanismes qui régissent le commerce et l'investissement.

Par le passé, lorsque le commerce et l'investissement n'étaient ni équitables ni libres, mais plutôt fondés sur des déséquilibres de pouvoir et la poursuite d'intérêts nationaux étroits, souvent sans qu'il soit suffisamment tenu compte de la question plus vaste du bien-être social et environnemental, les résultats en matière d'économie et de développement ont été inégaux, discriminatoires et insuffisants et ont produit des inégalités à l'échelle mondiale.

Les accords contemporains sur le commerce et l'investissement portent généralement sur des questions directement liées à la poursuite des Objectifs de développement durable (ODD), notamment la protection de l'environnement, la santé, la biosécurité et les normes du travail. Plus précisément, les accords relatifs au libre-échange équitable et à l'investissement entre les pays, ainsi que ceux négociés au sein des institutions multilatérales, sont directement liés aux objectifs de développement, notamment dans les domaines suivants : agriculture durable (ODD 2), accès à une énergie abordable, propre et durable (ODD 7), croissance économique partagée et plein emploi (ODD 8), réduction des inégalités (ODD 10), production et consommation durables (ODD 12) et conservation des océans et pêche durable (ODD 14).

En outre, l'ODD 9 englobe trois aspects importants du développement durable : les infrastructures, l'industrialisation et l'innovation. Les infrastructures fournissent les systèmes et structures physiques de base essentiels au fonctionnement d'une société ou d'une entreprise. Combinées au libre-échange équitable et à l'investissement, les améliorations apportées aux infrastructures, à l'industrialisation et à l'innovation peuvent garantir la durabilité du développement à l'échelle mondiale et aussi que ses avantages soient plus équitablement ressentis et répartis.

Les parlements doivent participer de façon significative au processus d'examen des accords commerciaux et concilier ces accords avec les engagements nationaux à l'égard des ODD, en particulier dans le domaine des infrastructures, de l'industrialisation et de l'innovation. Bien que la signature des traités relève parfois des prérogatives de l'Exécutif, le parlement peut exercer un rôle de contrôle et doit souvent, dans une certaine mesure, légiférer en conséquence tout en tenant compte des éventuelles incidences budgétaires. En plus d'être habilités à examiner l'impact du commerce et de l'investissement au niveau national, les parlements doivent pouvoir en faire de même au niveau mondial dans des domaines comme les ODD, l'innovation, l'industrialisation et les infrastructures durables.

A un moment où la protection et les intérêts économiques nationaux occupent une place de plus en plus prépondérante, les parlements doivent porter un nouveau regard sur l'actuel système de commerce et d'investissement et ses possibles évolutions, et il faut également examiner les principes et mécanismes par lesquels le libre-échange équitable peut contribuer à la réalisation des ODD. Notre projet de résolution vise à encourager les parlements à prendre des mesures pour veiller à ce que le commerce et les investissements soient justes et équitables en examinant les politiques nationales et mondiales en vue de garantir l'équité. Le projet de résolution préconise également d'investir massivement dans les infrastructures afin de stimuler la croissance économique pour lutter contre le chômage, améliorer le bien-être social et réduire la pauvreté.